

Table with subscription rates for the city, campaign, and foreign, including advertising rates.

7me ANNÉE

TELEGRAPHIE

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES

Démonstration des boulangistes après la victoire de Montmartre

"A BAS FERRY!"

Paris, 21. Les boulangistes ont parcouru les rues en chantant des refrains populaires. Ils ont fait une manifestation devant les bureaux de la Presse où les chiffres accusant la prétendue victoire de Boulanger étaient inscrits sur des transparents.

L'ÉGLISE EN AMÉRIQUE

Le Père et l'Établissement de la hiérarchie catholique

New-York, 21. Le correspondant à Rome du Catholic News télégraphie à ce journal la nouvelle suivante: Le père M. O'Connell, directeur du collège américain, a laissé Rome aujourd'hui pour l'Amérique.

UNE CONFÉRENCE DE MARINS

Les puissances européennes vont-elles se joindre aux États-Unis?

Washington, 21. Le département de l'État a reçu l'invitation officielle de la marine américaine en chef de l'artillerie de marine, comme représentant le gouvernement russe dans la prochaine conférence provinciale de marine.

LE MEURTRE CRONIN

Woodruff devra subir son procès

SANG ET CHEVEUX A L'EXAMEN

Washington, 21. L'ouverture de la cour, au grand jury, le juge McConnell a renvoyé la motion présentée par Woodruff, se défendant de complicité dans le meurtre Cronin, à l'effet d'être renvoyé en liberté.

LE CRIME D'UN FEMME

Dans un moment d'impatience elle fit mourir un enfant

Rosalia, Kansas, 21. Un crime monstrueux, qui pourrait bien être suivi d'un double lynch, a été commis dans une ferme des environs de Rosalia, comté de Butler (Kansas).

LE CRIME D'UN FEMME

Dans un moment d'impatience elle fit mourir un enfant

Rosalia, Kansas, 21. Un crime monstrueux, qui pourrait bien être suivi d'un double lynch, a été commis dans une ferme des environs de Rosalia, comté de Butler (Kansas).

LES SOLDATS AMÉRICAINS

Voici le programme des fêtes de réception qui seront faites au gouverneur, à des invités et aux officiers s des "Gardes Nationales" de l'Etat du Connecticut lors de leur visite ici le 30 octobre prochain.

LA RUE ST LAURENT

Les commissaires nommés pour les expropriations dans l'élargissement de la rue Saint-Laurent viennent de compléter leurs travaux de la première section en déposant dans le bureau du greffier de la cité leur dernier rapport.

FAITS DIVERS

Noyé inconnu

Aux Gênes, le 21 courant, a été trouvé flottant sur le rivage le corps d'un inconnu: homme blond, cheveux roux, avec petite moustache blonde; grandeur, 5 pieds 4 pouces; veste en coton brun, culotte en coton lavé brun, caleçon en flanelle grise, chemise en flanelle brune, chaussons en coton gris, souliers en veau.

A cheval à travers le continent

Une dépêche de San Francisco annonce l'arrivée dans cette ville de MM. John Allen et F. H. Platt, qui ont traversé tout le continent à cheval.

AVIS SPECIAUX

La maison S. Carsley est sans doute la meilleure place pour les manteaux de haut goût à des prix raisonnables.

CERTIFICAT - Vos emplâtres pour les femmes, appelées "Female Plasters" n'ont complètement guéri d'une douleur que vous avez dans le dos depuis bien des années.

VEVEU EDMOND COTÉ

—Demandez à votre pharmacien ou à votre épicerie l'Arrapaho ou Baume des Montagnes Vertes. Un remède sûr, certain et rapide pour toutes sortes de maux de tête, de dents et de rhumes.

Méitez-vous de ces articles contre-faits.

Si ces inventeurs n'ont aucune foi dans la valeur de leurs médicaments, ils donneront en bonnets gens un nom qui leur appartient, et n'essaieront pas à vendre sur la réputation d'un autre; mais comme ils savent que leur préparation n'a pas de mérite, ils se servent du mauvais principe d'imiter les autres.

CERTIFICAT - Ma femme veut

Je suis un homme qui aime sa femme et je veux qu'elle soit heureuse et en bonne santé. Elle souffre de douleurs dans le dos et dans les épaules depuis bien longtemps, et elle ne peut plus se passer de ses "plâtres".

A TRAVERS LA VILLE

Trouvé coupable

Les jurés, dans l'affaire Papi-néau, accusé de faux, ont rendu un verdict de "coupable".

Fou dans une boutique

A dix heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans la boutique de M. Jos Léveillé, marchand de meubles, au No 1339 de la rue Notre-Dame.

Danquet un chef Benoit

Le Col. Rhodes a été invité au banquet que les pompiers offriront jeudi soir au chef Benoit à l'occasion de son retour des États-Unis.

Accident

Martin Quinn, âgé de 60 ans, demeurant Place Jacques-Cartier, a été hier conduit à l'hôpital Notre-Dame pour faire panser une blessure à la tête reçue en tombant pendant qu'il était ivre.

Personnel

Nous avons appris avec plaisir que M. E. J. Hébert, de St-Henri, employé depuis quelques années dans le bureau de l'agent général des passagers du Pacifique Canadien, vient d'être promu à la position de premier commis dans le même bureau.

Poursuite pour accident

Monsieur Louis Carrière, qui a été renversé et blessé par un char traîné dans la rue Sainte-Catherine, près de la rue Fullon, le 15 de ce mois, doit intenter une poursuite en dommages au montant de \$5,000 contre la compagnie des chars urbains. L'avis légal d'un mois a été signifié à la compagnie.

Requête des Barreaux

Les membres du Barreau ont fait signer une requête pour demander la convocation d'une assemblée générale, relativement à la taxe exigée par le notariat sur les mandats et les mandats de justice.

NECROLOGIE

Jeudi dernier, 12 septembre courant, est décédé à St-Narcisse, dans le comté de Champlain, les funérailles de Dame Julie Broutelle, épouse de sieur François Trudel, 68 ans, notable citoyen de l'endroit, et propriétaire d'une manufacture d'instruments agricoles.

Le service funèbre a été chanté par le Rév. M. J. B. Chrétien, curé de la paroisse, assisté de diacre et de sous-diacre.

Le corps a été fait par le Rév. M. P. Marchand, curé de Champlain.

Le service funèbre a été chanté par le Rév. M. J. B. Chrétien, curé de la paroisse, assisté de diacre et de sous-diacre.

Le corps a été fait par le Rév. M. P. Marchand, curé de Champlain.

Le service funèbre a été chanté par le Rév. M. J. B. Chrétien, curé de la paroisse, assisté de diacre et de sous-diacre.

Le corps a été fait par le Rév. M. P. Marchand, curé de Champlain.

Le service funèbre a été chanté par le Rév. M. J. B. Chrétien, curé de la paroisse, assisté de diacre et de sous-diacre.

Le corps a été fait par le Rév. M. P. Marchand, curé de Champlain.

Le service funèbre a été chanté par le Rév. M. J. B. Chrétien, curé de la paroisse, assisté de diacre et de sous-diacre.

CORRESPONDANCE

L'aqueduc de Sainte-Cunégonde

Un correspondant du Monde s'attaque à la Petite patrie qu'il a vu dans ce journal un article relatif à l'achat de l'aqueduc de Sainte-Cunégonde. Cet aimable correspondant aurait mieux fait de prendre à parti tous les journaux qui ont publié le rapport de M. Vanier en ce qui concerne l'achat de l'aqueduc de Sainte-Cunégonde.

Il n'a jamais été question de payer \$400,000 comme prix de l'aqueduc, mais \$225,000. L'emprunt sera de \$400,000 mais la balance: \$72,000 sera employée à régler les réclamations courantes et il restera encore un joli montant formant un fond de réserve.

Les pilules "Pomme de Mer" grandissent le vomissement. En vente partout.

LE SIROP DES ENFANTS

Dr CODERRE pour les Coliques, la Diarrhée et les 40 leurs de la dentition. Se trouve partout.

POUDRE À PÂTE

COOK'S FRIEND comme ci-dessus.

TRUDEL & LAMOTHE, AVOCATS.

Hon. F.X.A. TRUDEL, 35 St-Jacques, Boite 1719, M. de Poste. GUSTAVE LAMOTHE, 158 Rue Notre-Dame, MONTREAL. Téléphone: No. 1524.

HECTOR PREVOST & CIE

COURTIERS EN DOUANE. No. 30 Rue St-François-Xavier. Téléphone: 1719.

CLOCHES ÉLECTRIQUES

Set complet depuis \$2.50. Poêles \$5.00. POUCEUSES AUTOMATIQUES, empri chant les poeles de manger leurs œufs. Prix 40c le n. 100. Avec boîte 75c. etc. CHAUSSEUS NICKLES, depuis 40c cha. MOULINS à laver, à tordre, à repasser, etc. — CHEZ — L. J. A. SURVEYER, 158 RUE NOTRE-DAME

TAPISSERIES

Un assortiment de printemps des plus coquets et des mieux choisis chez L. N. DENIS, PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES, TAPISSIER BLANCHISSEUR, ETC., ETC., 299, rue Saint-Laurent.

L. DEMERS

MENUISIER et CHARPENTIER 56-RUE ST DOMINIQUE-56 MONTREAL. Toutes sortes d'ouvrages en bois exécutés sous le plus court délai.

AVIS

F. X. Crevier a transporté sa place d'af faire au No 302 Rue Craig.

F. X. CREVIER

302 RUE CRAIG MONTREAL. A. HURTEAU & FRERE MARCHAND DE BOIS DE SCIAGE 92 RUE SANGUINET MONTREAL. Join RUE SANGUINET et DORCHESTER TELEPHONE NO. 106 Basin Wellington en face des bureaux du Grand-Traffic TELEPHONE NO. 140

REPRODUCTION

LA DEMOCRATIE MODERNE

Nous voyons au début de l'histoire les royautés paternelles ou héréditaires. Mais déjà les républiques aristocratiques de la Grèce les ont remplacées. Si la famille royale a été renversée, les autres grandes familles régissent en commun. Mais alors s'agit la jalousie du menu peuple, des petites familles. La lutte se termine par le triomphe de la démocratie qui a le nombre pour elle. Puis, Philippe et Alexandre mettent la main sur le tout et fondent l'empire macédonien qui ne dure qu'un instant. La même évolution se passe à Rome, royale, aristocrate, plébéienne, césarienne. Dans cette civilisation païenne dont nous avons tant hérité et sur les traces de laquelle nous marchons, la démocratie a partout pour mission de détruire les aristocraties et de préparer la domination de chefs populaires, le césarisme, la tyrannie; tous ces termes sont synonymes.

La démocratie de 1789 a détruit toute trace d'institutions monarchiques et aristocratiques. Elle a ouvert le chemin à l'empire, au césarisme moderne. Et c'est encore le code civil, le code napoléonien qui est la constitution de toutes les familles françaises. Un siècle de ce régime a abattu la France. Nous pouvons jurer de la décadence de la France, par la décadence de l'esprit de famille. Il dominait avant la Révolution. Le Français se formait dans la famille; il en recevait, et en gardait l'impression. Si l'Etat le prenait, c'était des mains de la famille. Cette éducation de la famille suivait l'enfant jusque dans les écoles élevées ou les sentiments de la famille se fortifiaient, parce que l'enseignement était donné au nom de la famille.

Quand l'Etat n'aurait pas professeurs, il ne prétendrait pas leur inculquer une morale, une philosophie. Il laisserait à chacun sa conscience et ses principes développés sous la double influence de la religion et de la famille. La démocratie détruit la famille, cette institution d'aristocratie et d'indépendance. Elle a proclamé tout d'abord que l'enfant appartenait à l'Etat et non à la famille, comme s'il était un enfant trouvé. Elle se saisit donc de l'enfant; elle le traîne dans les écoles primaires, secondaires, supérieures. Elle lui assure sur les biens de ses parents une part qui n'aura pas besoin de mériter, et dont elle les dépouille d'avance à son profit. Il devra tout à l'Etat, rien ou presque rien à ses parents. L'Etat est d'autant plus son vrai père que le divorce revu par nous ôte au mariage tout caractère de grandeur, d'indépendance, de stabilité.

Quels principes d'ordre et de subordination inculquera aux jeunes générations l'éducation démocratique? Cette éducation fondée sur l'athéisme ne peut leur enseigner que l'anarchie. Nous raisonnons souvent comme si le peuple était un être réel, une autorité constituée. Ce n'est rien, c'est une abstraction, une dénomination générale. Comment parlerait-il, agirait-il? Il ne parle et n'agit jamais en masse. Cinq ou six millions de Français votent un plébiscite, mais il en est bien plus qui ne l'ont pas voté. Les femmes et les enfants font incontestablement partie du peuple, et ne participent jamais dans les événements attribués au peuple. Le peuple parle-t-il et agit-il par voie d'unanimité? Ce serait cependant logique.

Le peuple est essentiellement dépourvu d'unité. Il y a en lui majorité et minorité, une contradiction permanente. C'est cette fiction remplie toutes les histoires. Si quelques milliers de Français prennent la Bastille ou détrouent Charles X, les historiens écrivent que le peuple a pris la Bastille et détroué Charles X. De combien de citoyens se compose le peuple? Si trois mille insurgés sont le peuple français,

L'Enfant pleure, il veut son Castoria.

MONTRÉAL, MARDI, 24 SEPTEMBRE 1889

No 223

Publié par la Compagnie de "L'Étendard"

F. X. A. Trudel, Directeur de la Rédaction

TARIF DES ANNONCES.

Table with advertising rates: Première insertion, Autres insertions, etc.

LES PILULES DE McGALE

pour les maux de tête, les affections bilieuses, 25c la boîte; 5 boîtes pour \$1.00.

FAITES USAGE DU VIN DE Quinine Campbell

LE SEUL VÉRITABLE LOTION PERSIENNE

Pour blanchir le teint, lui rendre un caractère sérieux, unique en son genre. C'est un véritable remède pour la peau. C'est un vrai produit blanchissant, délayé dans de l'eau de rose. La Lotion Persienne est un véritable produit blanchissant, délayé dans de l'eau de rose.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE, 153 et 154 rue St-Catherine, Montréal.

A. DEMERS, A. THÉRIEN, C. BRUNET, DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE FERRIERS, PLUMBIERS, COUVEUREUX, Peussés d'appareils de Chauffage, Contoliers, Lampes, Huile de Carbone, etc.

GRANSORBIAN Les peintres font aujourd'hui une journée complète en un demi-heure en employant le GRANSORBIAN. Le plus prompt et le plus beau procédé connu par son grain clair.

J. T. SCANLAN No 28, rue St-Sacrement, Montréal.

P. A. BEAUDOIN, NOTAIRE, No 85 rue St-Jacques, MONTREAL. Téléphone No. 224.

J. A. MERCIER COURTIER D'ASSURANCES CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, 76-Rue St-Gabriel-76 (Bâtisses du gouvernement) MONTREAL.

L. J. A. SURVEYER, 158 RUE NOTRE-DAME

L. N. DENIS, PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES, TAPISSIER BLANCHISSEUR, ETC., ETC., 299, rue Saint-Laurent.

L. DEMERS, MENUISIER et CHARPENTIER 56-RUE ST DOMINIQUE-56 MONTREAL.

F. X. CREVIER, 302 RUE CRAIG MONTREAL.

"L'IMPÉRIALE"

Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie DE LONDRES, ANGLETERRE (Établie en 1827)

CAPITAL \$10,000,000 FONDS INVESTIS \$20,000,000

Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie DE LONDRES, ANGLETERRE (Établie en 1827)

NAP. CHARBONNEAU AVOCAT. CHAMBRES 70 & 71 BÂTIMENT DE L'IMPÉRIALE 107, Rue St-Jacques, -107

FELIX BOISMENU ARCHITECTE, ÉVALUATEUR, BUREAU DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES 70 Rue St-Jacques

ARCHAMBAULT & LECLERC NOTAIRES No 1608 rue Notre-Dame

J. H. LECLAIR ARCHITECTE CONFECTION DE GARDERIES ET LIVRES DE NOUVEAU, ARTISTES ÉCRIVAINS ET PUBLIS, BREVETÉS D'INVENTION ET DE DÉCOUPE, 62 rue Saint-Jacques, MONTREAL.

J. A. GRENIER ARCHITECTE, INGÉNIEUR CIVIL, SOLLES TEUR DE PATENTES BUREAU: 181 rue St-Jacques, Montréal

LUCIEN BENOIT Sculpteur, Doreur, Peintre, etc. Se charge d'exécuter toutes espèces d'ouvrages en Sculpture, Peinture, Architecture, Châsses, Chemises de Crêpe et tout ce qui se rapporte à l'Art et à l'Industrie. Résidence privée: 1331, Jacques-Cartier.

M. GARA NOTAIRE 18 rue St-Louis, Montréal

J. T. SCANLAN No 28, rue St-Sacrement, Montréal.

HETU & HETU NOTAIRES 30 rue St-Jacques, Montréal. Téléphone No. 1014.

VICTOR ROY ARCHITECTE No 28 rue Saint-Jacques, MONTREAL.

J. EMILE VANIER (Ancien élève de l'école Polytechnique) INGÉNIEUR CIVIL ET ARPEUTEUR 61 rue St-Jacques

N. LANDRY Dessinateur et Graveur sur bois (ÉLECTRIQUE, clichés) Portraits, Vases de balcons, Ornaments, Architecture, Dessins à Vignettes, etc. Toutes sortes, exécutés avec le plus grand soin et à bas prix. Envoyer pour le prix avant de donner votre ordre ailleurs. 32 St-Gabriel, Montréal.

J. N. ARCHAMBAULT AGENT D'IMMEUBLES PRÊTS, ASSURANCE ET DE COLLECTIIONS. BUREAU: 1598 RUE NOTRE-DAME

D. I. MULLIN, CHIRURGIEN - VÉTÉRINAIRE BUREAU ET INFIRMERIE 22-RUE SAINT-URBAIN-22

L. C. DE TONNANCOUR MARCHAND-TAILLEUR No 8, Cote Saint-Lambert

M. de TONNANCOUR vient de recevoir un grand assortiment de la plus belle et de la plus variée des marchandises françaises et anglaises.

LA SPRUCINE DE McGALE Pour les Rhumes et l'Enrouement, à 25c la boîte.

Envoyés par la poste sur réception du prix de chaque volume, avec un timbre-poste de 6 cts, pour frais de port. Une remise libérale est faite au commerce et aux Agents

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE — Télégraphie — Rapports — Nouvelles — Reproduction — Etc.
DEUXIEME PAGE — Le Juif Helbronner — L'Élection anglaise — La persécution religieuse et nationale au Manitoba — Le rapatriement et ses avantages.

LETENDARD

Montreal, 24 Septembre 1889.

LE JUIF HELBRONNER

M. Helbronner nous adresse la lettre qui suit :

Montreal, 20 Sept., 1889.
Monsieur le Rédacteur de l'Etendard.

On lit dans votre numéro de ce jour sous le titre "La question ouvrière" :

"Et lorsqu'il a fallu vous faire représenter dans la commission du travail à Ottawa, n'est-ce pas encore le même juif librepenseur, le frère ou le cousin de ceux qui menotent l'Internationale, qui a été à la tête de cette importante commission?"

Des écrivains aussi religieux, aussi charitatifs que ceux qui collaborent à l'ETENDARD ne doivent pas se permettre de se laisser aller à ce genre de propos, de quel genre que ce soit, sans avoir quelques preuves à fournir à l'appui de leurs accusations.

Vous me traitez de librepenseur et de frère ou de cousin de ceux qui menotent l'Internationale, et j'ai, je pense, le droit de vous demander en quel lieu j'ai mérité ces deux qualifications et quels sont ceux de mes actes ou de mes écrits qui peuvent le justifier.

Je suis, Monsieur le Rédacteur, Votre serviteur

JULES HELBRONNER.

Notre réponse à ces deux questions est des plus faciles.

1. Des amis de M. Helbronner et de ceux qui ont avec lui des rapports intimes, sont venus nous dire, lors des polémiques antérieures échangées avec lui, que, bien qu'il fût juif, il avait nombre d'idées hostiles aux chrétiens (qu'il ne partageait pas avec ses compatriotes); que, de fait, tout en se réclamant de la religion juive, il n'en reconnaît que ce qui lui convient, etc. Est-ce que cela ne constitue pas un librepenseur juif? M. Helbronner a lui-même admis, lors de ces polémiques, qu'il était juif de naissance et de religion.

2. Professe-t-il une foi entière dans tout ce qu'enseigne le judaïsme?

3. Ses idées sociales sont-elles, ou non, en harmonie avec l'enseignement juif?

Quant à la question de son cousinage avec ceux qui menotent l'Internationale, voici :

M. Helbronner ne niera pas que ce soit en somme les Juifs, qui sont, au fond, les principaux organisateurs, inspirateurs, directeurs, etc., de la franc-maçonnerie et de l'Internationale. C'est un point amplement prouvé par le Père Deschamps, Claudio Janinet et la plupart des auteurs chrétiens qui ont traité le sujet.

Or, nous savons que c'étaient ses cousins, dans le sens que ce sont ses compatriotes, tout comme nous appelons les Français nos cousins d'Europe et ceux nous appelent leurs cousins d'Amérique. C'est une manière de parler et si usitée, que nous concevons à peine que monsieur Helbronner feigne de ne pas la comprendre.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES

On ne peut dire encore quel est le résultat détaillé des élections qui ont eu lieu dimanche en France. Les apparences cependant indiquent une diminution sensible dans la majorité du ministère à la dernière session.

Boulauger après tout est encore assez solide, et si les candidats conservateurs et boulangistes unissent leurs forces dans les ballottages qui sont devenus nécessaires, les républicains ministériels seront battus.

C'est ce que nous saurons bientôt.

LA RELIGION ANGLICAINE

D'APRÈS "L'ARCHIDIACRE FARRAR"

On lit dans la Vérité :

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé d'une proposition faite par "l'archidiacre Farrar" quant à une réunion ecclésiastique de haut niveau, dans l'Église anglicaine, un ordre de moines ou de religieuses qui auraient pour mission d'aider ce qu'on peut, par analogie, appeler le clergé séculier dans la conversion des masses.

Les classes laborieuses peuvent, à peine être appelées une "classe", puisqu'elles forment le fond de la population. Elles se sont, dans une grande mesure, éloignées de la foi, et de la religion; la lutte triste et désespérée pour la vie; l'encroûtement; le manque d'habiletés convenables; l'ignorance; l'ignorance et les préjugés

causés par les caricatures de la Bible et de la religion. Il y a une multitude d'êtres humains à faire venir à la foi, et aucune main ne s'est tendue au nom de l'Église ou d'une organisation, et qui vivent dans la négligence absolue et l'abandon. Comment peuvent-ils être sauvés, si ce n'est par la foi en Lui; comment peuvent-ils croire en Lui, s'ils n'ont jamais entendu parler de lui? Je n'ose pas, c'est le mot, dire que je suis de la condition de ces gens de Londres. Si je le faisais, si je vous parlais des ravages produits parmi eux par la littérature obscène, je devrais vous dire :

"Sit you down

"And let me wring your heart."

Nous avons besoin d'hommes de dévouement, animés par l'esprit de sacrifice absolu, par le zèle le plus intense; nous avons besoin d'hommes qui consentiront à vivre dans la pauvreté, à se dévouer aux vicieux, les abandonnés, qui seront des pauvres au milieu des pauvres. Nous avons besoin d'hommes qui auront pitié de ces pauvres petits enfants, qui ont le regard anéanti, et dont le regard annonce l'immortalité précocée; qui aideront à convertir ces jeunes gens désœuvrés qui entourent les buvettes, à rendre humains ces femmes, ces hommes qui ont été dévorés par le vice, qui ont une honte et un opprobre. Rien ne porte des fruits, si ce n'est le sacrifice. Il nous faut le sacrifice individuel et le sacrifice organisé. Nous avons besoin d'hommes qui dans les siècles passés ont eu un effet des maux graves. C'est ainsi que furent les ermites du quatrième siècle au milieu d'une société monarchique qui méprisait les bénédictins, au sixième siècle, lorsque les hordes barbares menaçaient de détruire la civilisation. C'est ainsi que furent, au treizième siècle, les Frères de l'Assommoir et les premiers mendicants dans une Église remplie de seigneurs et de luxe et dans un âge semblable au nôtre; c'est ainsi que furent saint Vincent de Paul et ses confrères de charité, les Lazaristes, ses sœurs de charité.

La persécution religieuse et nationale

AU MANITOBA

Nous empruntons à notre confrère du Manitoba les deux articles suivants, dans lesquels nous concourons pleinement. Il est à peine besoin, pour nous, de recommander une fois de plus à tous nos lecteurs qui peuvent exercer une action quelconque dans notre province, de la faire avec toute la diligence et tout le zèle dont ils sont capables. Que chacun aide, dans la mesure de ses moyens, à assurer la défaite du ministre McLean, choisi pour remplacer l'hon. M. Prondergast. Que tous ceux qui ont des parents ou des amis dans le comté de Dennis s'empressent de leur écrire, pour réchauffer leur zèle et leur rappeler, s'il en est besoin, le devoir qu'ils ont à accomplir. Pourquoi, en outre, ne formeraient-ils pas des comités de secours, afin d'aider nos compatriotes du Manitoba dans les luttes qui se préparent?

Dans notre feuille du 5 courant, nous avons prononcé quelques paroles irrévérencieuses que le gouvernement Grey-Way-Martin n'a pas le droit de faire cesser la publication de la Gazette Officielle en langue française, nous avons eu des honneurs de nous en être partagé par le Free Press, de Winnipeg, le Gladstone Age, de Westbourne, Man., le Montreal Gazette et le Free Press de Toronto.

Le comté de Dennis, organe du gouvernement, dans sa feuille de mardi, fait un effort pour défendre ses patriotes; mais le confrère manque son but en étant la clause méprisante de la loi de gouvernement Grey-Way-Martin.

Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans les deux langues.

Nous avons déjà dit comment l'on devait interpréter cette clause; l'exécuteur formant l'une des deux branches de la législature, ces actes doivent être imprimés et publiés dans les deux langues. Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

Ainsi, il est bien évident que le gouvernement n'a pas le droit de protéger par un simple arrêté du conseil, d'un privilège établi, non simplement par contenu, mais avec l'appui de la loi et de la constitution même.

Les articles de loi, les décrets, les nominations, les avis officiels sont des actes de la législature, tout comme les lois adoptées par l'Assemblée, qui ont pour objet de protéger les droits de la population de la province existante. Et Todd dit: "It is an admitted principle that the crown has no right to interfere with the establishment of a corporation or to interfere with the establishment of any class of persons within the realm."

énergiquement contre cet attentat à nos droits et privilèges et à ce devoir personnel ne manquera.

L'ÉLECTION DE DENNIS

Le bref pour la nouvelle élection rendue nécessaire dans le comté de Dennis par la nomination de M. Daniel McLean, son député, comme secrétaire provincial, a été publié vendredi par le Free Press. La nomination est fixée au 25 du mois courant et la votation au 5 octobre.

Le nouveau ministre, paraît-il, n'aura pas la victoire facile, si tout est fait à l'avantage de l'opposition. L'opposition a un grand avantage dans la personne de M. Richard Campion, de Routledge. M. Campion est un des plus vieux colons de cette partie de la province et il est âgé de 31 ans, et l'on s'accorde à dire que c'est un homme parfaitement honorable.

Il est nécessaire pour nous de recommander à nos amis de voter pour le plus méritant. M. McLean a pris la place du représentant français dans le ministère, alors qu'il n'est que le représentant français dans l'élection qui se présente. M. McLean a pris la place du représentant français dans le ministère, alors qu'il n'est que le représentant français dans l'élection qui se présente.

Il est nécessaire pour nous de recommander à nos amis de voter pour le plus méritant. M. McLean a pris la place du représentant français dans le ministère, alors qu'il n'est que le représentant français dans l'élection qui se présente.

Il est nécessaire pour

GRANDE CHANCE

ETOFFES À MANTEAUX, pour l'automne et l'hiver, en grande quantité et à des prix qu'aucune autre maison ne peut approcher.

UNE MAGNIFIQUE LIGNE DE SOIE EN COULEUR réduite au-dessous des prix coutants.

Grande réduction des Cachemires et des Etoffes à Robes, noirs et de couleur. Un magnifique choix dans les nouveaux PATRONS DE ROBES.

TWEEDS! TWEEDS!!

Voyez nos tweeds avant d'acheter ailleurs; nous donnons des avantages que vous serez les premiers à reconnaître, si vous nous permettez de vous les faire voir.

UN TAILLEUR DE PREMIERE CLASSE EST ATTACHE A NOTRE ETABLISSEMENT.

Nous ne craignons pas de dire que nous tenons le plus bel assortiment de BAS NOIRS EN LAINE qui se voit à Montréal.

C. E. GAGNON & CIE

1529 RUE NOTRE-DAME, près de l'Hôtel-de-Ville. EN FACE DE LA RUE CLAUDE.

GOUTTE, GRAVELLE, RHUMATISMES

Seuls Granules effervescents de CH. LE PERDRIEL de LITHINE Bismarck de LITHINE de LITHINE Bromhydrate de LITHINE de LITHINE

DEBILITE, ANEMIE, MALADIES DE L'ENFANCE... FUCOLYNE GRESSY... Seul agent au Canada: C. ALFRED CHOUILLOU, Montreal.

LE SAVON "GILT EDGE" DE STRACHAN

EST LE SAVON DONT SE SERVENT

LES GENS SENSES.

LE SAVON "GILT EDGE" DE STRACHAN

EST LE SAVON EN USAGE

CHEZ LES GENS PROPRES.

LE SAVON "GILT EDGE" DE STRACHAN

EST LE SAVON EMPLOYE

PAR CEUX QUI VEULENT PRATIQUER L'ECONOMIE.

LE SAVON "GILT EDGE" DE STRACHAN

EST LE SAVON CONSOMME PAR

LES GENS QUI NE LAVENT PAS DANS LE SEUL BUT DE PRENDRE DES EXERCICES GYMNASTIQUES.

\$1,000 de RECOMPENSE Pour une MEILLEURE PILULE

MEFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS



LES PILULES INDIENNES POMMES DE MAI DES MONTAGNES VERTES.

Nos Pilules sont toutes faites à la main, avec les plus purs ingrédients, et recouvertes de manière à éviter les changements de température qui pourraient leur enlever leur efficacité.

Ces pilules sont très efficaces pour les maux de tête, la constipation et comme cathartique en général.

CIE DU BAUME DES MONTAGNES VERTES 429 RUE CRAIG MONTRÉAL.

30 Cts

Rechon, Lefebvre & Cie

1645, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

Ornements d'Eglise, Chasublerie, Vases sacres, Garnitures d'Autel, Candelabres et Lustres à cristaux.

CHEMINS DE CROIX DE TOUS GENRES

Soutenez sur mesure une spécialité: Vins de Messe, Encens et Huile d'Olive.

AUX CULTIVATEURS

Tomberaux Tomberaux

Economie de temps et d'argent

Ces tomberaux mécaniques écartent le foin d'une épaisseur uniforme partout.

Un homme peut semer dans une journée quatre fois plus de foin qu'avec les anciens systèmes tout en restant assis.

Four plus amples détails écrivez aux manufacturiers.

O. & A. DESROSIERS, Louiseville.

Ce qui suit a paru dans notre édition de midi hier.

AUTOUR DU MONDE

LES JOUEURS DE BACCARAT A LONDRES

Le congrès anti-esclavagiste

Le roi de Grèce à Vienne - L'organisation militaire en Russie - L'Espagne et le Maroc - Les dînes en Angleterre - Nouvelles canadiennes.

EUROPE

Sur l'invitation du roi Léopold le Sultan enverra un délégué au congrès anti-esclavagiste.

La police de Londres a fait une descente au club Cranbourne. Elle a arrêté 35 joueurs de baccarat.

Le roi de Grèce et sa famille sont partis pour Vienne.

L'empereur Guillaume d'Allemagne a souscrit 10,000 francs pour venir au secours de ceux qui ont souffert des récentes explosions à Anvers.

Madame Pommeroy de Rheims a acheté les Glaneuses de Millet au prix de 300,000 francs.

Un escadron espagnol a laissé Cadix pour Tangier. Le gouvernement de Madrid ne veut souffrir aucun décal dans la mise en liberté des Espagnols au Maroc.

Un projet de loi pour le paiement des membres de l'Assemblée a été voté par les deux chambres à Sydney.

La XIXe Siècle affirme que l'Angleterre s'efforce d'obtenir du nouveau prince de Monaco l'abolition du jeu de la roulette dans la principauté.

Le journal déclare que le prince consentirait à la chose si les grandes puissances lui assuraient un revenu annuel de 2,000,000 de francs, en compensation de la perte que lui ferait subir l'abolition des jeux et si elles lui garantissaient la neutralité et l'indépendance de sa principauté.

Le gouvernement va organiser, pour les chemins de fer de la Russie occidentale, une administration militaire qui remplacerait les fonctionnaires civils en cas de guerre.

Le gouvernement anglais s'est prononcé en faveur de la nomination de deux anglais comme juges de la cour d'appel indigène au Caire.

M. Lawson Tait, le célèbre chirurgien de Londres, est d'avis que les assassins commis dans le quartier de White-chapel sont l'œuvre d'une même personne, probablement d'une femme folle employée dans un abattoir et sujette à des attaques de fureur épileptique.

On vient de publier à Paris une brochure où l'on affirme que M. Charles Cross, un poète et savant français, a découvert le phonographe avant M. Edison et que l'Académie des sciences a reçu de M. Cross, au mois d'avril 1887, une lettre cachetée contenant la description d'un appareil absolument semblable au phonographe.

La Correspondance politique raconte qu'une brigade de gendarmes a mis le feu, après l'avoir cernée, à une maison du village serbe de Lomazko où une bande de brigands s'était réfugiée.

Le chef de la bande, qui était une femme, et deux autres brigands ont péri dans les flammes après des efforts désespérés pour s'échapper. Les autres bandits ont été capturés. Un gendarme a été tué.

ETATS-UNIS

Maggie Tobin, âgée de 10 ans, à Philadelphie, a tué accidentellement, sa petite sœur, avec un pistolet.

La prison de Belmen, Mexique, contient 44 meurtriers condamnés à mort.

La population des Etats-Unis s'est augmentée hier, de 1,331 immigrants débarqués au Castle Garden par deux steamers venant d'Europe.

Le steamer Devonia, qui est parti pour Glasgow, de New-York, emporte 700 paquets de diodes vivantes.

Ces sont des victimes toutes désignées pour la Noël anglaise. L'exportation de ces volatiles se fait, paraît-il, sur une grande échelle depuis quelques mois.

Une jeune fille de 19 ans, Mlle Hartigan, a été renversée à New-York, au coin de Broadway et de la 14e rue, par un tramway dont les roues lui ont broyé les deux jambes.

On a transporté la blessée au New-York Hospital, et le cocher du tramway a été arrêté.

Une dépêche particulière de Boston dit que Sullivan est parti pour New-York après avoir déclaré que ce qu'on a dit au sujet de sa candidature pour le congrès n'a aucun fondement.

Il n'a pas écrit la lettre au Sun, de New-York, que ce journal lui a attribuée et il vent exiger une rétraction.

CANADA

M. Brown, le marchand de chausures qui a laissé Ottawa dans des circonstances quelque peu extraordinaires il n'y a pas longtemps, doit revenir mardi prochain. Ses amis lui offrent un banquet.

Des désastres foux de foyers sévissent dans le comté de Prince-Edouard.

Une sauvagerie a été brulée.

Un enfant pieux, il veut son Castoria.

LES ELECTIONS EN FRANCE

Le succès des Boulangistes douteux

Les derniers rapports

Paris, 22. Dans le premier arrondissement du département de la Seine, Guyot, républicain, a reçu 4,493 votes; Turquet, boulangiste, 3,688; Despatis, conservateur, 2,103; Muzet, républicain, 1,402 et Petit, ouvrier, 286. Il y aura ballottage, aucun candidat n'ayant la majorité absolue des voix.

Dans l'arrondissement St George, M. Rieux, boulangiste, a obtenu 5,187 votes; républicain, 2,657; Strauss, républicain, 2,601. Un ballottage est nécessaire.

Dans l'arrondissement du Panthéon, Naquet, boulangiste, a obtenu 5,187 votes; républicain, 2,657; Strauss, républicain, 2,601. Un ballottage est nécessaire.

Dans le faubourg St Honoré, Passy, républicain, a obtenu 3,855 votes; Martin, boulangiste, 3,546; Hervé, 3,511. Un ballottage est nécessaire.

Les rapports des provinces arrivent lentement.

M. Thorez, le ministre de la justice est élu à Lyons dans le deuxième arrondissement.

Dans les autres arrondissements de Lyon, un ballottage sera nécessaire dans les cent dix-huit.

Dans le premier arrondissement de l'Yonne, Siegfried, républicain, a été battu par Marchand, boulangiste. Les boulangistes gagnent deux sièges sur l'élection du comte de Greffulhe, élu dans les Vosges, à Amiens; ce dernier contre M. Goubet, le ministre des affaires étrangères.

M. Rouvier, le ministre des finances, est élu dans l'arrondissement de Grasse, dans les Alpes, et M. Méline est élu dans les Vosges.

Paris, 23, 1 h. a. m. - A cette heure les rapports reçus indiquent l'élection de 77 républicains et 30 anti-républicains. Trois-vingt-sept ballottes seront nécessaires. Seulement six candidats dans Paris sont élus. M. Brisson, républicain, et MM. Boulanger, Rivet, Laguerre, Ferry et St. Marc.

Les rapports indiquent 89 républicains élus et 68 anti-républicains avec 63 ballottes. Les derniers rapports sur l'arrondissement de Montmartre établissent qu'un ballottage sera nécessaire. Il y a dans cette division 18,774 électeurs enregistrés, dont 11,086 ont voté. Boulanger a reçu 5,880 votes et il y avait 2,491 ballots blancs. Il est admis que ces ballots blancs représentent des votes boulangistes. C'est un truc des adversaires du général.

4 h. s. a. m. - Léon Say est élu à Pau et Casimir Perrier (Peys) à Bagnac-sur-Seine. Ferry a été battu par Picot (Boul.) dans les Vosges. Déroulède est élu à Angoulême et Spuller à Beaure. Un ballottage est nécessaire dans les divisions de Clémenceau et Constant.

LA TEMPERATURE

Elle sera belle et froide

Toronto, 22, 11 h. p. m. - La température est belle et froide partout. Une dépression s'est formée à l'Ouest des lacs.

Maximum de la température: - Calgary, 61; Qu'Appelle, 61; Minnedosa, 61; Port Arthur, 57; Port Hope, 56; Kingston, 55; Montréal, 52; Québec, 50; Halifax, 64.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures

Vents modérés. Température belle et froide.

LES DEGRES UNIVERSITAIRES

Le projet de la loi Lynch approuvé

Une assemblée du Conseil Général du Barreau a eu lieu au palais de justice, samedi dernier; y assistaient P. Fort, Arthur, et Passy.

Après une longue discussion l'importante question d'admettre sans aucune restriction les étrangers qui aura reçu ses degrés de bacheliers d'une université canadienne possédant une chartre, a été déclinée dans l'affirmation par 6 voix contre 4.

Endormi depuis douze ans

Il y a eu en ce moment à Utica, (Minnesota), paraît-il, un fermier, le sieur Herman Harns, qui dort presque sans interruption depuis douze ans. Dans le courant de 1877, Harns est arrivé de l'Illinois et s'est établi à Utica avec sa femme et ses deux fils. Il avait eu autrefois de violents accès de fièvre et il peine installé, succomba à un sommeil invincible qui dura trois ans. Puis il se révéilla un beau jour, et put faire la moisson; mais bientôt repris le sommeil, il resta endormi encore pendant trois ans. Nouveau réveil de quelques jours, puis nouvelle crise de sommeil, et cela plusieurs fois, jusqu'à ces temps derniers, où le fermier s'éveilla chaque jour pendant quelques minutes pour s'endormir ensuite plus profondément que jamais.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

On a essayé de tout, on a fait prendre au dormeur toute sorte de stimulants, on lui a administré de la quinine, les préparatifs ont été faits pour le tirer de son sommeil, et à deux ans, le fils aîné, découragé de voir son père dans ce triste état, s'est penché dans une grange, et a tiré son fusil, et a tiré sur son père mortellement. L'habilement des facultés de Harns était tel, qu'il n'est pas rendu compte de la disparition de ses deux enfants.

LES ELECTIONS EN FRANCE

Le mouvement des vaisseaux sur l'Océan

Arrivées sept. 21, 22

Vapeurs à New-York Hambourg... New-York Liverpool... Plymouth New-York Alaska... New-York Liverpool... New-York Havre... La Chaux-de-Fonds... New-York

PORT DE MONTRÉAL

Arrivées - 21 et 22 septembre

SS. Ashdene, S. W. J. Thompson, de Sydney, R. Dobell et Cie, charbon.

SS. Parisian J. Ritche, de Liverpool, H. et A. Allan, général.

SS. Danish Prince, E. Potts, de Sydney, Carbury Routh and Co, charbon.

SS. Black Prince, J. Milburn, de Sydney Intercolonial, Coal and Co, charbon.

SS. Caban, R. Fraser, de St. John, Nfld. Kingman, Brown and Co, général.

VAISSEAUX DANS LE PORT

Vapeurs Haverton, Carbury, Routh et Cie. Simston Tower, H. Dobell et Cie. Polino, H. Dobell et Cie.

Tyndale, Anderson McKenzie et Cie. Cirussian, H. et A. Allan. Lake Superior, H. E. Murray. Sarmatian, H. et A. Allan. Oregon, D. Torrance et Cie. Benary, McLean, Kennedy et Cie.

Avlona, R. Reford et Cie. Dominion, D. Torrance et Cie. Alberta, R. Reford et Cie.

BARQUES Linwood, Anderson, McKenzie et Cie. City of Tanjore, Anderson McKenzie et Cie.

BRITANNIA, Falkenburg, Duval et Cie. GOLLETTES Minnie, Bride, Broch et Cie. Eugénie, C. A. Boucher.

C. Bernier, C. A. Boucher. Bolina, Lockerby Frères. Hilda, S. Munn et Cie.

PORT DE QUÉBEC

Arrivées 21 et 22 septembre. Vapeurs Ashdene, Parisian, Danish Prince, Acadian, Bratsberg, Tropic, Black Prince, Circe, Inverness.

Barques Sherwood, Cyprus, Forest, Frederic.

NOTES

Le Pomeranian est arrivé à Glasgow samedi.

Quand bébé fut malade, elle prit du Castoria. Quand elle fut en santé, elle en voulut encore. Quand elle fut plus grande, elle disait: Je suis née à Montréal Air Line.

Depuis, tous ses enfants ont pris du Castoria.

2 a. m. - Les rapports indiquent 89 républicains élus et 68 anti-républicains avec 63 ballottes. Les derniers rapports sur l'arrondissement de Montmartre établissent qu'un ballottage sera nécessaire.

Il y a dans cette division 18,774 électeurs enregistrés, dont 11,086 ont voté. Boulanger a reçu 5,880 votes et il y avait 2,491 ballots blancs.

Il est admis que ces ballots blancs représentent des votes boulangistes. C'est un truc des adversaires du général.

4 h. s. a. m. - Léon Say est élu à Pau et Casimir Perrier (Peys) à Bagnac-sur-Seine. Ferry a été battu par Picot (Boul.) dans les Vosges.

Déroulède est élu à Angoulême et Spuller à Beaure. Un ballottage est nécessaire dans les divisions de Clémenceau et Constant.

LA TEMPERATURE

Elle sera belle et froide

Toronto, 22, 11 h. p. m. - La température est belle et froide partout. Une dépression s'est formée à l'Ouest des lacs.

Maximum de la température: - Calgary, 61; Qu'Appelle, 61; Minnedosa, 61; Port Arthur, 57; Port Hope, 56; Kingston, 55; Montréal, 52; Québec, 50; Halifax, 64.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures

Vents modérés. Température belle et froide.

LES DEGRES UNIVERSITAIRES

Le projet de la loi Lynch approuvé

Une assemblée du Conseil Général du Barreau a eu lieu au palais de justice, samedi dernier; y assistaient P. Fort, Arthur, et Passy.

Après une longue discussion l'importante question d'admettre sans aucune restriction les étrangers qui aura reçu ses degrés de bacheliers d'une université canadienne possédant une chartre, a été déclinée dans l'affirmation par 6 voix contre 4.

GABRIELLE

(20) (Suite)

—Comment vous nommez-vous? demanda-t-elle. Ne voulez-vous pas me le dire?

—L'effort que tenta la malheureuse pour répondre à cette question détruisit les résultats qu'on avait obtenus sans les chercher. Elle tomba aussitôt dans sa désolante inertie.

Gabrielle s'en aperçut. Elle sentit qu'elle n'obtiendrait ce nom que par hasard, et pour ainsi dire si elle le découvrait elle-même. Sans se décourager, elle se leva et se dirigea vers la cheminée.

Un calendrier y était accroché, elle s'en empara et revint prendre sa place auprès de la table. Ce fut une véritable inspiration.

Le premier nom de femme qu'elle trouva sur l'almanach, à la date du 3 janvier, elle le lut et le prononça à haute voix.

—Geneviève! dit-elle d'un ton bref. L'effet fut magnifique. La folle se redressa.

—Qui m'appelle? demanda-t-elle vivement. Mon nom!... C'est mon nom!... ajouta-t-elle avec une joie émue. Oh! qu'il y avait longtemps.

—Elle sarrêta brusquement. —Combien donc y a-t-il de temps? murmura-t-elle.

Alors elle parut chercher dans ses souvenirs, mais la mémoire lui fit défaut. Elle tomba sur son siège insensible et paralysée.

Gabrielle était ravie. Ces premiers succès étaient une précieuse récompense de ses sacrifices. Toujours lui parlant de sa voix perdue et mélodieuse, elle parvint à attirer plusieurs fois l'attention de sa protégée.

Le docteur vint la chercher au bout de quelques temps; il savait par expérience, combien il est dangereux de mettre en contact avec la folie une personne qui n'en a pas l'habitude, si saine d'esprit qu'elle soit d'ailleurs.

La jeune fille hésitait à lui obéir, mais le médecin usa de son autorité et la congédia.

Une heure par jour, dit-il, c'est tout ce que je puis vous accorder.

Gabrielle se retira, mais ne manqua pas une seule fois de venir faire sa visite à la malade. Au bout de huit jours, grâce aux soins exceptionnels qui lui étaient prodigués, Geneviève allait beaucoup mieux.

Sa raideur et son immobilité cataleptique avaient disparu. Non-seulement elle répondait à Gabrielle et au docteur Lassorne, mais elle les reconnaissait et les recevait avec plaisir. Du passé de cette malheureuse, ils n'avaient rien découvert encore.

Ce qui, par-dessus tout, préoccupait le docteur, était ce lui qu'avait prononcé Geneviève. Du ton qu'elle l'avait dit, il ne pouvait s'agir que d'un mari, d'un amant, ou d'un enfant tendrement aimé.

Mais il ne voulait aborder cette question qu'après y avoir préparé la patiente à force de soins et

